

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

lundi 10 mars 2025 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal
située au 1, boulevard du Frère-André

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-186-07
modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement

PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-307
relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025, le Conseil de cette Municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

- **2024-186-07** (1^{er} projet) modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement, afin d'assujettir certains projets de densification, avec ou sans lotissement, à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel;
- **2025-307** relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements se tiendra le lundi 10 mars 2025 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André. Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Lesdits projets de règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » et l'onglet « Projets de règlements ».

Le projet de règlement numéro **2024-186-07** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro **2025-307** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 5^e jour du mois de février 2025.



Manon Donais, directrice générale
et greffière-trésorière